

Décision

Générale

colonial

Décision n° 172 Personnel européen.

n° 172

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 février 1943

Numéro JO

n° 5 du 30/03/1943

Date du numéro

30 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. BORDES, opérateur radio télégraphis te de la Station Côtière, actuellement em ployé comme téléphoniste au Central des P.T.T., est mis à la disposition de M. le Chef de la Station Intercoloniale de T.S.F.